



MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (CHER)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui a été donnée au Maire le 2 juin 2014, deux concessions cinquantennaires de 3 m² ont été concédées et les adhésions aux associations dont la Commune est membre ont été renouvelées.

REMUNERATION DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le conseil municipal précise que le recrutement de l'agent sur le poste de chef de projet se fera sur la base du 7^{ème} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur. Des aides pour le financement de cet emploi sont sollicitées auprès de l'ANAH (50%) et de la Banque des Territoire (25%).

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT ET ENEDIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention dans le cadre « Petites Villes de Demain » afin de mieux connaître les consommations de son territoire, de maîtriser l'énergie, la réhabilitation et l'aménagement urbain, permettre le développement de l'accessibilité, de la mobilité et les connexions, ainsi que les actions sociales et sociétales.

CONVENTION DE FORMATION A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)

Le Conseil Municipal autorise les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité. La convention correspondante sera signée avec CDG 18.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT ET LE DEPARTEMENT DU CHER POUR LE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le partenariat entre le Conseil Départemental via la médiathèque départementale concernant le développement des bibliothèques.

EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION EN FAVEUR DES LOCAUX MEUBLES A TITRE DE GITE RURAL, DES LOCAUX CLASSES MEUBLES DE TOURISME OU DES CHAMBRES D'HOTES

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- Les locaux classés meublés de tourisme
- Les chambres d'hôtes

CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER POUR LE CAMPING

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 14 mars 2022 afin de remplacer un agent mis à disposition un agent au 1^{er} avril 2022.

La séance est levée à 22 H 40